



Non respect délai livraison voiture neuve quel recours

Par **Kiki44**, le **05/04/2022** à **16:17**

Bonsoir

J'aimerais avoir un avis pour savoir comment procéder.

J'ai commandé au mois de décembre 2021 deux voitures chez un concessionnaire d'une grande marque européenne.

Lors de la signature de la vente, il a été noté une livraison aux alentours du 20 Mars.

Nous sommes le 1er avril demain, et notre vendeur ne nous annonce aucun délai. Pire, selon ses dires les voitures ne sont toujours pas en production.

Je ne peux annuler la vente car j'ai vraiment besoin de ces véhicules qui sont avec une motorisation particulière que l'on ne retrouve pas chez les autres fabricants.

Afin de palier à ce retard de livraison, j'ai dû me résoudre à prendre deux contrats de location (500€/ mois et par voiture) sans savoir pour combien de temps...

Qu'en pensez vous et quel droit ai-je vis à vis du concessionnaire en terme de

dédommagement, sachant je précise que je suis pro et que j'ai eu le droit à un tarif achat pro!

Et que aujourd'hui ces achats me coutent de l'argent en location...

Merci de vos conseils

Par **Marck.ESP**, le **05/04/2022** à **16:20**

Bonjour

Quelle clause du contrat de commande vous empêche-t-elle d'annuler la réservation ?

<https://www.quechoisir.org/lettre-type-livraison-de-voiture-non-respect-des-delais-n969/>

Par **Kiki44**, le **05/04/2022** à **16:23**

Je ne veux et ne peux annuler la vente car j'ai vraiment besoin de ces véhicules qui sont avec une motorisation particulière que l'on ne retrouve pas chez les autres fabricants.

Je suis commercial sur la route et j'ai trouvé un véhicule fabriqué d'origine BIOETHANOL et Electrique

Par **Marck.ESP**, le **05/04/2022** à **16:36**

Je connais et me doutais bien que c'était ce véhicule.

Si l'attente se prolonge longtemps, demandez à voir la direction des ventes pour tenter la négociation d' un geste commercial (prêt véhicule par exemple).

Au delà, pour d'éventuels dommages et intérêts, il faudrait voir un avocat.

Par **Kiki44**, le **05/04/2022** à **16:44**

Je n'ai cité aucune marque, 😊

Merci pour vos conseils

Par **janus2fr**, le **06/04/2022** à **07:22**

Bonjour,

Il y a, malheureusement, en ce moment, de gros problèmes d'approvisionnements dans de nombreux domaines. Votre vendeur, s'il pouvait vous livrer vos véhicules, le ferait avec plaisir. S'il ne vous livre pas, c'est tout simplement qu'il n'en a pas la possibilité.

Donc à part une annulation de la vente et un remboursement, je ne vois pas bien ce que vous pourriez obtenir, si les véhicules n'existent pas, ce n'est pas une procédure qui va les faire tomber du ciel...